

## **Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 26 mai 2016**

**Présents** : M. Jean-Paul Robin, M. Georges Montel, Mme Annie Coperet, Mme Françoise Coquillion, M. Jany Cancela, M. Jean-Pierre Botteron, Mme Catherine Cinquin, M. Pierre Coillard, Annick Desplace, M. Thimoté Deprele, M. Patrick Favre, Mme Anne-Marie Fuet, M. Alain Laforest, Mme Valérie Matray, Mme Christiane Rampon.

**Secrétaire de séance** : Alain Laforest

---

### **Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 29 mars 2016**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte-rendu du conseil municipal du 29 mars 2016.

### **Informations**

Monsieur le Maire informe le conseil :

- d'un courrier de la CCSB envoyé à l'association « La Fête des Crus » concernant la notification de la subvention d'un montant maximum de 5 000 € sous réserve de la présentation des comptes 2016.
- qu'il recevra les élèves de CM1 et CM2 de la classe de Sandra Pouilly le lundi 30 mai à 14h00 suite à leur courrier sur l'environnement.
- qu'une réunion sur l'énergie positive a eu lieu le mardi 24 mai à St Jean d'Ardières.

### **Urbanisme :**

#### **Déclaration d'intention d'aliéner**

Françoise Coquillion, adjointe à l'urbanisme, présente une DIA pour la parcelle AL 222 lieu-dit « Le Bourg ». Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de ne pas faire valoir son droit de préemption.

#### **Lecture d'un courrier sollicitant un changement de destination**

Françoise Coquillion, adjointe à l'urbanisme, donne lecture d'un courrier de Mme Anne Duco née Braillon, demandant un changement de zonage :

- pour les parcelles AE 214 et AE 584 situées lieu-dit « Les Forchets », pour la parcelle AE 290 située lieu-dit « La Croix Blanche ».

### **Personnel : Renouvellement du contrat groupe d'assurance contre les risques statutaires auprès du Centre de Gestion du Rhône**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Que l'application du régime de protection sociale des agents territoriaux implique pour notre commune des charges financières, par nature imprévisibles.

Que pour se prémunir contre ces risques, il est possible de souscrire au contrat d'assurance,

Que le Centre de Gestion du Rhône et la Métropole de Lyon ont mis en place un contrat groupe d'assurance ouvert aux collectivités du Département et de la Métropole de Lyon,

Que ce contrat vient à échéance au 31 décembre 2016 et pour procéder à son renouvellement, le Centre de Gestion engage une procédure de consultation conforme à la réglementation des marchés publics,

Que pour pouvoir éventuellement adhérer au contrat résultant de cette procédure, qui fera l'objet d'une délibération ultérieure, il convient de demander au Centre de Gestion de mener cette procédure de marché pour le compte de notre commune.

Le conseil municipal, est invité à se prononcer, suite à l'exposé de Monsieur le Maire et sa proposition.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

*Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 26,*

*Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurance souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements publics territoriaux.*

Décide que la commune de Régnié-Durette demande au Centre de Gestion de mener pour son compte la procédure de marché nécessaire à la souscription d'un contrat groupe d'assurance susceptible de la garantir contre les risques financiers ci-après liés au régime de protection sociale des agents publics territoriaux affiliés à la CNRACL.

Pour tous les risques : décès, congé de maladie ordinaire, congé de longue maladie, congé de longue durée, disponibilité d'office, temps partiel thérapeutique, infirmité de guerre, maternité / adoption, accident ou maladie imputable au service, invalidité temporaire.

## **Finances**

### **Demande de subvention à la CCSB pour la rénovation performante des bâtiments**

Dans le cadre de la démarche Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV), la Communauté de Communes Saône-Beaujolais dispose d'un fonds de concours de 290 000 € HT destiné à l'ensemble des communes qui s'engagent dans la rénovation énergétique de leurs bâtiments.

Ainsi, les communes s'engageant dans la réalisation des travaux d'économie d'énergie sur leurs bâtiments pourront se voir financer une partie de ceux-ci.

La CCSB participera donc à hauteur de 50% du montant des travaux dans la limite d'un plafond de 10 000 € HT.

Les travaux réalisés devront permettre d'obtenir des économies d'énergie importantes, c'est pourquoi les actions de rénovation énergétique devront faire partie de la liste des travaux éligibles jointe en annexe et devront être validées par le comité technique de la CCSB (élus + agents du service développement durable).

Tous travaux engagés entre le 1er octobre 2015 et le 31 août 2016, et validés techniquement pourront être éligibles au financement.

Pour les longs travaux, engagés avant le 31 août 2016, à minima, une partie de l'aide financière versée par la CCSB devra être utilisée avant fin 2016.

Les aides financières ne seront versées que sur factures et qu'après approbation par le Conseil Communautaire.

Afin de permettre le paiement du fonds de concours par la CCSB, la commune s'engage à :

Fournir la délibération,

Fournir les devis pour validation des travaux,

Fournir les factures acquittées pour vérification des travaux réalisés avant validation du paiement par le Conseil Communautaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à transmettre les pièces nécessaires à l'instruction des dossiers. Précise que les crédits permettant la réalisation des travaux sont inscrits au Budget Primitif 2016. Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents utiles à l'instruction des dossiers.

### **Demande de subvention à l'agence de l'eau pour l'achat d'une balayeuse**

Dans le cadre de son adhésion à la charte régionale d'entretien des espaces publics « Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages », la commune de Régnié-Durette a mis en œuvre un programme de l'usage des produits phytosanitaires sur son territoire. Pour cela, il convient d'investir dans l'achat d'une balayeuse avec balais de désherbage pour un montant de 6 564€ TTC.

Patrick Favre, conseiller délégué à la voirie, informe les conseillers municipaux que cet achat peut faire l'objet d'une aide financière de la part de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse à hauteur de 80%. Il propose aux conseillers municipaux de solliciter l'aide financière et d'approuver le plan de financement suivant :

| Plan de financement       | (en % du coût TTC de l'opération) |
|---------------------------|-----------------------------------|
| Agence de l'eau           | (80%) 5 251.20 € TTC              |
| Financement de la commune | (20%) 1 312.80 € TTC              |

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse à hauteur de 80% pour cette opération. Approuve le plan de financement. Précise que l'achat de cette balayeuse ne pourra être réalisé qu'après l'obtention de cette aide financière ou l'accord pour un démarrage anticipé. Précise que la différence sera financée sur les fonds propres de la commune et inscrite au budget primitif 2016. Autorise Monsieur le Maire à signer les pièces, à intervenir et en général à faire le nécessaire dans ce dossier.

### **Voirie : Produit des amendes de police au titre de la répartition 2016**

Patrick Favre, délégué à la voirie, présente au conseil municipal le projet d'aménagement d'un cheminement piéton accessible aux personnes à mobilité réduite, en bordure de la RD 602 de la Croix Blanche aux Forchets.

Il détaille l'estimation de ce projet d'un montant de 49 696,55 €HT soit 59 635,86 € TTC et propose de solliciter l'attribution d'une subvention au titre de la répartition 2016 du produit des amendes de police.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte l'aménagement d'un cheminement piéton accessible aux personnes à mobilité réduite, en bordure de la RD 602 de la Croix Blanche aux Forchets, d'un montant de 49 696,55 € HT soit 59 635,86€ TTC. Sollicite auprès du Conseil Départemental l'attribution d'une subvention au titre du produit des amendes de police, répartition 2016. Autorise Monsieur le Maire à signer tout document lié à la réalisation de ces travaux et à la demande de financement.

## **CCSB : Projet de périmètre de la fusion de la Communauté de Commune du Haut Beaujolais, de la Communauté de Communes Saône-Beaujolais et l'intégration de la commune de Saint Georges de Reneins**

*Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 35,*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5211-43-1 ;*

*Vu le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Rhône arrêté le 17 mars 2016 ;*

*Vu l'arrêté en date du 8 avril 2016 portant projet de périmètre de la fusion des Communautés de Communes du Haut Beaujolais, Saône-Beaujolais et intégration de la commune de Saint Georges de Reneins, notifié le 25 avril 2016 ;*

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que, le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) du Rhône arrêté le 17 mars 2016, prévoit la fusion des Communautés de Communes du Haut Beaujolais, Saône-Beaujolais et intégration de la commune de Saint Georges de Reneins.

Le Préfet a, en application des dispositions de l'article 35 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, mis en œuvre une telle orientation du SDCI par l'arrêté préfectoral du 8 avril 2016 portant projet de périmètre de la fusion des Communautés de Communes du Haut Beaujolais, Saône-Beaujolais et intégration de la commune de Saint Georges de Reneins.

Cet arrêté préfectoral a été notifié à la commune le 25 avril 2016.

Dès lors, la commune dispose d'un délai de soixante-quinze jours à compter de cette notification pour se prononcer sur ce projet de fusion, sauf à ce que son avis soit réputé favorable.

A ce titre, Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le Préfet ne pourra poursuivre la procédure et prononcer la fusion proposée, au plus tard le 31 décembre 2016, que dans la mesure où la moitié des Conseils municipaux des Communes incluses dans le projet de périmètre de la fusion projetée, représentant la moitié de la population totale concernée, aurait délibéré favorablement sur l'arrêté préfectoral portant projet de périmètre de la fusion projetée. Une telle majorité devra nécessairement comporter l'avis favorable du conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse si cette dernière représente au moins le tiers de la population totale.

A défaut d'accord des communes exprimé dans des conditions de majorité précitées, le Préfet pourra, néanmoins, passer outre le désaccord des Communes en prononçant, au plus tard le 31 décembre 2016 par arrêté motivé, la fusion projetée après avis de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) du Rhône.

Afin de rendre son avis, la CDCI disposera d'un délai d'un mois à compter de sa saisine par le Préfet et pourra dans ce cadre entendre les maires des communes intéressées et les présidents des établissements publics de coopération intercommunale à même d'éclairer sa délibération. Dans ce délai d'un mois, la CDCI pourra amender le périmètre de la fusion mise en œuvre par le Préfet en adoptant un amendement à la majorité des deux tiers de ses membres.

L'arrêté préfectoral portant création du nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunale par fusion des Communautés fixera le nom, le siège et les compétences de la Communauté issue de la fusion.

Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, se prononcer, conformément aux dispositions de l'article 35 de la loi n° 2015-991 du 7 août portant nouvelle organisation territoriale de la République, sur ce projet de périmètre du nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunale issue de la fusion des Communautés de Communes du Haut Beaujolais, Saône-Beaujolais et intégration de la commune de Saint Georges de Reneins, tel qu'arrêté par le Préfet du Rhône le 8 avril 2016.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, 11 voix « pour » et 4 abstentions, approuve le projet de périmètre du nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunale issue de la fusion des Communautés de Communes du Haut Beaujolais, Saône-Beaujolais et intégration de la commune de Saint Georges de Reneins, tel qu'arrêté par le Préfet du Rhône le 8 avril 2016. Autorise Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

### **Autorisation pour Monsieur le Maire de signer l'acte notarié de la parcelle AL 171**

Monsieur le Maire explique au conseil que deux délibérations avaient été prises par les mandatures précédentes pour l'acquisition de la parcelle AL 171, parcelle contigüe à la « Maison Chervet ». Le conseil municipal avait décidé de faire valoir son droit de préemption et d'acheter la parcelle pour un montant de 21 000 € auquel il convenait d'ajouter 2 000 € de frais de notaire. Sur la délibération prise le 15 juin 2015, le conseil municipal avait ajouté une clause suspensive indiquant : « que si le terrain était pollué, la dépollution du site serait à la charge du vendeur ». Suite à plusieurs relances auprès du notaire, celui-ci a répondu le 17 mai que le conseil municipal « ne pouvait pas imposer la recherche de pollution et s'il en est fait, le coût en reste à la charge de la mairie. » Le notaire demande de reprendre une nouvelle délibération autorisant Monsieur le Maire à signer l'acte notarié sans condition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente sans condition, pour l'achat de la parcelle AL 171 pour un montant de 21 000 € auquel il convient d'ajouter 2 000 € de frais de notaire. Dit que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2016

## **Bâtiments : Autorisation au Maire pour déposer une déclaration préalable de travaux sur le bâtiment de la cantine : modification de façade et fermeture partielle de la terrasse couverte de la salle des fêtes**

Georges Montel, adjoint aux bâtiments, informe le conseil qu'avant de pouvoir faire les travaux pour la cantine, il convient de déposer 2 déclarations préalables de travaux. Une pour la modification de façade et la deuxième pour la fermeture partielle de la terrasse couverte de la salle des fêtes. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à déposer 2 déclarations préalables de travaux pour la modification de façade et la fermeture partielle de la terrasse couverte de la salle des fêtes.

## **Commissions communales et intercommunales**

### **Commission bâtiments**

Georges Montel informe le conseil que la commission bâtiments s'est réunie le 19 mai afin de programmer les travaux de l'école et du cimetière. Des consultations seront prochainement lancées. Pour le bâtiment de l'école : la peinture de la classe de Sandra Pouilly, le sol de la garderie, et les sols et peinture du bureau de la directrice. Pour le cimetière du bourg, la réfection des murs.

Il informe le conseil qu'une entreprise d'experts est passée pour voir les pylônes de soutènement de l'espace loisirs, de grosses réparations seront à prévoir prochainement car les pieds sont très abîmés.

### **Salle des Fêtes**

Les devis pour les étagères n'ont toujours pas été reçus.

Le local où sont entreposées les tables et les chaises est très mal rangé.

Dans les toilettes la fenêtre qui est cassée depuis un moment sera réparée prochainement.

### **Autres**

Les travaux pour la protection des vitraux devraient se terminer la semaine prochaine.

Un problème électrique est survenu à l'espace loisirs, ERDF a mis un câble provisoire en attendant de trouver d'où provient la panne. A ce jour, la recherche n'a rien donné.

### **Commission embellissement - fleurissement**

Annie Coperet informe le conseil que les plantations ont eu lieu le mercredi 18 mai.

Plusieurs membres de la commission sont inquiets de l'état de la commune. Depuis la signature de la charte zéro phyto, beaucoup trop de « mauvaises » herbes envahissent le cimetière et les trottoirs (des photos sont projetées). Pour en savoir un peu plus sur l'engagement de la commune, Annie Coperet a demandé à Alice Patissier, agent de la SMRB de venir expliquer en quoi consiste cette charte. Elle interviendra en commission le mardi 31 mai à 19h00. Tous les membres du conseil sont invités.

Il est demandé pourquoi des bacs de fleurs ont été placés sur le mur en face de la mairie, mur appartenant à un privé, et pas ailleurs dans la rue du bourg. Il est répondu que c'est pour agrémenter l'entrée du village et avec l'accord du propriétaire.

Annie Coperet informe le conseil que la commune est inscrite au concours « villes et villages fleuris 2016 ».

Il est signalé que le panneau qui est à l'entrée de Saint Vincent est très abîmé.

### **Commission communication**

En vue de la dénomination et de la numérotation des voiries, une rencontre a eu lieu avec Monsieur Trouillet de la Poste. Annie Coperet convie tous les conseillers à venir à une réunion de présentation le lundi 6 juin à 19h00 en mairie.

Suite à une remarque de conseillers sur certaines boîtes aux lettres mal placées et gênantes, Annie Coperet précise qu'il existe bien une réglementation pour la pose de ces boîtes. Une information passera sur le prochain Pêlé-Mêle.

### **Commission tourisme**

Annie Coperet informe le conseil qu'une marche a eu lieu le 23 mars avec la CCSB à Brouilly. Elle n'a pas pu y aller mais Jean-François Gaudet s'y est rendu. Une proposition de panneau pour le géosite de la Tour Bourdon a été envoyée en mairie. Cette panneau sera installé sur les piquets actuellement en place pour les sentiers pédestres.

Une réunion tourisme à la CCSB aura lieu le mardi 7 juin à 19h00.

### **Commission associations**

Jean-Pierre Botteron informe le conseil d'un petit souci de réservation de la salle des fêtes avec les classes en 3. En effet, ceux-ci avaient réservé la salle, puis annulé, puis à la dernière minute redemandé la salle ce qui a provoqué des problèmes d'organisation. Si une association ne sait pas si sa manifestation se déroulera à l'extérieur ou dans la salle des fêtes, un état des lieux sera tout de même fait au préalable pour éviter qu'il ne soit effectué dans l'urgence.

L'auto-laveuse a été livrée à l'espace loisirs avant la Fête des Crus. 2 conseillers de Monsols sont venus pour la voir car ils ont pour projet d'en acheter une pour leur commune.

A l'espace loisirs la rampe 3 des luminaires de fonctionne plus. La SEB a été contactée.

### **Commission cyberspace**

Annick Desplace informe le conseil que la commission se réunira tous les mardis pour faire le tri des livres afin d'en jeter. Renseignement sera pris auprès de la CCSB pour savoir s'il y a possibilité de les mettre à la déchetterie.

A ce jour les cours informatique du mardi n'ont pas encore débutés ; seulement 7 personnes sont inscrites alors qu'il en faut 10 pour débiter la session.

### **Commission école**

Catherine Cinquin informe le conseil que les devis pour le mobilier de la cantine ont été vus avec le Sou des Ecoles.

La commande devrait être passée prochainement, et l'installation de ce mobilier prévue la semaine du 14 juillet. Une intervention de la SEB sera programmée les 6 ou 7 juillet pour ajouter des prises électriques.

Une entreprise pour le nettoyage et le dégraissage de la hotte à la cantine est intervenue mercredi matin.

En ce qui concerne les « Nouvelles Activités Périscolaires », une rencontre a eu lieu lundi dernier avec les intervenants pour faire un point de l'année écoulée et savoir qui interviendraient encore l'année prochaine. Mme Caroline Arragain, intervenante théâtre arrête et la commission est dans l'attente d'une réponse de Matthieu Simon pour le sport collectif. A ce jour le nombre d'enfants inscrits l'année prochaine n'est pas connu.

Les mardis et les vendredis, un tournoi de football « l'Euro des Nap » est organisé sur cette fin d'année, des CP au CM2. Les maternelles ont confectionné des drapeaux pour supporter les équipes.

Un conseil d'école aura lieu le mardi 14 juin et la kermesse le 25 juin.

Une réunion au Sybémol a eu lieu le 26 avril. Thibaut Perron, directeur, a présenté son projet, pour élaborer sa ligne de conduite de l'école de musique.

### **Commission voirie**

Patrick Favre informe le conseil que le programme voirie 2016 a commencé. Les travaux de préparation et le remplacement de la traversée de la route en tuyau diamètre 300 aux « Futs » sont terminés. Le reprofilage en béton bitumineux a été fait du 10 au 20 mai sur les zones suivantes : Les Fûts, la Haute Plaigne, Les Vieux Forchets, Ponchon, La Chapelière. Les travaux de finition sont programmés pour juillet : Point à temps automatique sur les diverses voies communales et enduit monocouche sur les zones déflashées.

### **Commission urbanisme**

Françoise Coquillion informe le conseil que des réunions de travail auront lieu tous les jeudis soirs au sujet du PLU.

### **Commission commerce**

Jany Cancela informe le conseil que l'accueil des nouveaux artisans et commerçants M. Castanier électricien, Mme Dhaisne, gérante du multiservices et M. et Mme Audouard pour l'Auberge Vigneronne a eu lieu au caveau le 9 mai. Il tient à remercier Michel Rampon, gérant du caveau qui a offert le vin en remerciement des bons échanges entre la commune et le caveau.

Une personne de la commune cherche un local pour proposer un atelier de couture.

La commission devra travailler sur la fiche « village » pour les « villages d'accueils ».

### **Commissions intercommunales**

#### **Commission gestion des déchets, environnement, espaces naturels sensibles et Spanc**

Catherine Cinquin a participé à une réunion le 24 mai à St Jean d'Ardières. M. Pronchéry et le bureau d'étude Négawatt ont présenté la démarche de Territoire à Energie Positive. La CCSB est lauréate Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) au titre national et lauréate Territoire à Energie POSitive (TEPOS) au titre régional. Ces distinctions ont permis à la CCSB de bénéficier dans un premier temps de 500 000 € et dans un deuxième temps, se verra attribuer 1 500 000 € selon l'avancée des actions. Le calendrier TEPOS : faire un état des lieux et évaluer le potentiel du territoire, cibler les moyens, définir les actions.

Le rôle de l'institut Negawatt est d'animer et de coordonner la démarche, prospecter le potentiel énergétique sur notre territoire.

Ceci part d'une triple urgence : une consommation d'énergie croissante avec des découvertes d'énergie fossile décroissantes le changement climatique accéléré par les sources d'énergie nocive pour les gaz à effet de serre et l'augmentation des incidents et accidents des centrales nucléaires.

Ceci induit, la sobriété dans la consommation d'énergie. Un scénario est proposé par Négawatt pour poser le débat et aller dans la bonne direction avec une hiérarchisation des solutions : la biomasse par utilisation d'énergie renouvelable, la biodiversité et la rénovation de l'habitation existante. Les objectifs étant la sortie progressive de la production d'énergie nucléaire et la diminution de l'utilisation des énergies fossiles.

Cette démarche TEPOS nécessite une synergie entre tous les acteurs : les citoyens, les entreprises, les collectivités locales, l'Etat, l'Europe.

## **Questions diverses**

Monsieur le Maire informe le conseil que Jessie Dhaisne, gérante du multiservices, offre un pot d'accueil aux habitants le samedi 28 mai de 17h à 19h. Le pot aura lieu à la salle des fêtes.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a reçu en mairie Denis Matray et Stéphane Laroche du casernement de sapeurs-pompiers de Régnié-Durette, pour parler de l'élaboration d'un plan de sécurité et de sauvegarde communale. Une commission devra peut-être être créée pour la constitution de ce dossier existant mais plus à jour. Il y aurait également la possibilité de prendre un étudiant en stage pour la prise en charge de ce dossier qui devra être soumis aux pompiers.

Monsieur le Maire informe le conseil que suite au dépôt « sauvage » d'ordures ménagères près des points d'apport volontaire à la Chapelière il a contacté, par téléphone, les personnes responsables de ces agissements.

Un mail a été reçu « d'écrire.lesensdutemps », projet éco-citoyen, soumettant l'idée de mettre en place des bacs à nourriture partagée.

Bulletin communal : Une demande d'analyse financière avait été demandée à l'adjoint aux finances pour expliquer les camemberts budgétaires, et celui-ci regrette que cette analyse n'est pas été retranscrite dans le bulletin. Il est également signalé que les informations des horaires du caveau sont erronées. Il est répondu que ces informations, ont été prises sur le site internet du caveau.

La benne à verres à la Chapelière n'a toujours pas été enlevée et le fond de la benne à papier se désolidarise. Il est répondu qu'un mail avait été envoyé après le dernier conseil et que l'intervention pour la benne à verre devait être faite par la suite. La CCSB sera recontactée à ce sujet et pour le problème de la benne à papier.

2 conseillers se sont rendus à une invitation de la mairie de Belleville intitulée « le Printemps des cimetières » pour une présentation d'un patrimoine riche et varié. Il faudrait créer une commission pour faire un état des lieux des cimetières de la commune et la reprise des concessions.

Un conseiller souhaiterait savoir où en est le dossier de la Cour des miracles. Réponse est faite qu'un courrier de M. Desmules a été récemment reçu en mairie et que celui-ci sera prochainement contacté.

Concernant les cuves à Saint-Vincent, un signalement a été fait à la gendarmerie. Elles se trouvent sur une propriété privée.

Un conseiller demande si le marteau des cloches de l'église a été changé. Il lui est répondu que les travaux ont eu lieu l'après-midi même.

Un conseiller souhaiterait savoir si l'association organisatrice du Raid Bleu a payé les 5 000 € de location. La réponse est oui.

Un conseiller demande si le permis de construire déposé aux « Braves » a été annulé. Il est répondu que le dossier est en cours. Il souhaiterait également que les permis de construire soient étudiés en commission urbanisme. Il lui est répondu que ceux-ci sont instruits par un service instructeur à la CCSB suite à la signature de la convention. Il est rappelé qu'une fois que l'arrêté est pris, les dossiers sont consultables en mairie. Monsieur le Maire soumet toutefois l'idée que les projets de permis de construire soient juste présentés à l'ensemble du conseil. La responsable de la commission urbanisme précise qu'il y a beaucoup à faire avec la préparation du PLU.

Un conseiller demande où en est le dossier concernant une extension de bâtiment sans permis de construire, dans le périmètre des ABF. Mme Delomier-Rollin, responsable des ABF, lui avait dit qu'elle demanderait la démolition.

Une conseillère souhaiterait savoir si la lettre de Mme Duvernay reçue en mairie, sous le précédent conseil, avait eu une réponse. Monsieur le Maire signale qu'il a été destinataire d'un nouveau courrier et qu'une réponse est en cours d'élaboration. Il est rappelé qu'une délibération a déjà été prise par l'ancien conseil municipal en juillet 2015.

Un conseiller signale que l'implantation, au milieu des trottoirs, des nouveaux poteaux électriques chemin de la Place est mal choisie : une poussette ne pourrait même pas passer. Le Syder sera contacté à ce sujet

**La séance est levée à 22h59**